

Extrait du
Bulletin Officiel des Finances Publiques-Impôts
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Identifiant juridique : BOI-DJC-OA-20-30-10-20120912

Date de publication : 12/09/2012

Date de fin de publication : 05/07/2017

**Dispositions Juridiques Communes - Organismes agréés - Définition
des adhérents et portée de l'adhésion**

Positionnement du document dans le plan :

DJC - Dispositions juridiques communes
Centres de gestion et associations agréés (CGA et AA)
Titre 2 : Fonctionnement des CGA et des AA
Chapitre 3 : Les adhérents
Section 1 : Définition des adhérents et portée de l'adhésion

1

La définition de l'adhérent d'un centre de gestion agréé et d'une association agréée sera développée dans la Sous-section 1 (**BOI-DJC-OA-20-30-10-10**) et la portée de l'adhésion dans la Sous-section 2 (**BOI-DJC-OA-20-30-10-20**).

Les avantages fiscaux consécutifs à l'adhésion à un organisme agréé feront quant à eux, l'objet d'un développement dans le Titre 3 (**BOI-DJC-OA-30**).